

## **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 25 février 2026

Nombre de membres :

14 élus en exercice, 12 élus présents et 14 élus votants

**ETAIENT PRESENTS** : William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Vincent FREMONT, André JORDAN, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, Dominique HALLOT, Laurent MUDRY, Françoise JOCHUM, Yves DELALE et Sophie COTTET.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : François MITHIEUX (procuration au Maire), Kévin DELALE (procuration à André JORDAN).

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Vincent FREMONT

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 février 2026 est approuvé par les élus.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Rapport annuel de la SAEM du Roc d'Enfer dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable du Roc d'Enfer
- Vote des tarifs des remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2026/2027
- Vote des comptes financiers uniques 2025 des budgets suivants : principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres.
- Vote de l'affectation définitive des résultats 2025 sur l'exercice 2026 des budgets suivants : principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres.
- Projet de modification du nombre d'adjoint suite à la démission de Mme Rébecca VERMANT
- Travaux de la Mairie (salle du Conseil) - lancement des appels d'offre
- Demande de subvention de l'Ecole Saint Maurice (classe de découverte)
- Echange de terrains entre M. Philippe CHARNAVEL et la Commune – Mont d'Evian
- Vente des anciens garages (magasin de vélo) à M. West – division parcellaire
- Renouvellement de la convention annuelle avec l'ADIL pour l'année 2026
- RIFSEEP – mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- Indemnité de managements des fonds – régisseur d'avances et de recettes
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

Avant de débiter la séance, le Maire a invité Caroline GERME, notre nouvelle médiathécaire, pour lui souhaiter la bienvenue à Saint Jean d'Aulps.

Caroline GERME propose de donner quelques chiffres sur le 1<sup>er</sup> mois d'ouverture de la médiathèque : 58 nouvelles inscriptions ont été réalisées ; elles concernent des habitants de Saint Jean d'Aulps et des personnes de la Vallée qui souhaitent venir à la médiathèque, dans le cadre du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes.

Caroline GERME confirme que la médiathèque est très bien située et facile d'accès et que l'on a recensé 520 visites au 28 février dernier. La médiathèque propose 3 825 ouvrages. L'ambiance est très conviviale et le confort des lieux est apprécié (table, chaises, canapé...). Certains profitent également du lieu pour travailler sur place.

Les élus remercient Caroline GERME de sa venue et lui souhaite une bonne fin de soirée.

## **RAPPORT ANNUEL DE LA SAEM DU ROC D'ENFER DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU DOMAINE SKIABLE DU ROC D'ENFER**

Le Maire remercie Maître VENANCIO, avocate, et Isabelle BONNET, comptable, d'être présente ce soir pour présenter le rapport annuel de la SAEM du Roc d'Enfer, dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable, pour l'exercice comptable allant du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.

Isabelle BONNET rappelle que le contrat de délégation de service public a été signé le 7 septembre 2022 pour une durée de 20 ans (jusqu'en 2042). La SAEM du Roc d'Enfer est donc chargé d'exploiter le domaine skiable du Roc d'Enfer (4 télésièges, 1 télécabine et 11 téléskis) et ces principales obligations contractuelles sont : l'entretien des remontées mécaniques, des engins de damage et du parc d'enneigement artificiel.

Isabelle BONNET confirme que le chiffre d'affaires pour cette saison 2024/2025 est de 2 616 129 € contre 1 843 221€ l'an passé. Le CA (chiffre d'affaires) de l'an dernier était un record, une saison qui avait bénéficié d'un bon enneigement pendant tout l'hiver. Sur l'exercice 2024/2025, constate une baisse des charges notamment au niveau des entretiens (l'année d'avant, la SAEM a supporté la grande inspection du télésiège du Torchon et une panne sur une dameuse).

Isabelle BONNET confirme que le jugement de la Cour d'Appel concernant l'affaire prud'homale avec Christian VIGEZZI, ancien directeur, est inscrite à l'exercice 2024/2025 via une charge de 400 000€.

Le résultat de l'exercice comptable du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025 est de – 531 035€. Isabelle BONNET confirme que sans l'affaire prud'homale et les dotations d'amortissements, le résultat est positif, ce qui confirme que la SAEM du Roc d'Enfer peut sortir un résultat positif en fin d'exercice.

Le Maire confirme que c'est la 1<sup>ère</sup> fois que la SAEM termine à un résultat positif sans avoir à refacturer à la Commune et en ayant enregistré comptablement toutes les factures. Il rappelle qu'avec la procédure de sauvegarde, toutes les factures sont enregistrées et payées.

Vincent FREMONT rappelle le coût financier des énergies (électricité, carburant). Isabelle BONNET confirme qu'elle travaille actuellement avec EDF, fournisseur d'électricité, à un abattement sur une taxe qui pourrait se traduire par une économie de 90 000 à 100 000€.

Le Maire confirme que les pistes d'économie mises bout à bout ont montré leur efficacité, grâce notamment à la présence sur place d'Isabelle BONNET, comptable, au sein de la SAEM du Roc d'Enfer. Le Maire la remercie pour son implication. Il confirme l'économie d'un poste de Directeur de station. Ce dernier n'a pas été remplacé et son travail a été reparti notamment entre Isabelle BONNET et Julien VERLINDE, responsable d'exploitation.

Maître VENANCIO tient à préciser qu'en tant qu'avocate de la SAEM du Roc d'Enfer, elle est chargée du suivi juridique de la société. Elle confirme la procédure suivante : lorsque les comptes sont établis, le commissaire aux comptes réalise un audit et produit un rapport. Puis le Conseil d'Administration (CA) de la SAEM se réunit pour approuver les comptes et enfin ceux-ci sont approuvés, également, par l'Assemblée Générale (AG). Les comptes sont déposés aux greffes pour

publication avec une certaine confidentialité possible de par la loi. Maître VENANCIO ajoute que les comptes de l'exercice 2024/2025 ont été approuvés à l'unanimité par les membres du CA et de l'AG.

Dominique HALLOT interroge le Maire sur l'affaire prud'homale pour savoir où en est actuellement la procédure. Le Maire confirme que la demande d'un pourvoi devant la Cour de Cassation est recevable ; ce qu'il considère comme une bonne nouvelle. Maître VENANCIO confirme que les juges en cassation vont statuer sur un point de droit, ils n'analyseront pas les faits. En fonction de leur décision, l'affaire pourrait être rejugée devant un nouvelle Cour d'Appel.

### **VOTE DES TARIFS DES REMONTEES POUR LA SAISON D'HIVER 2026/2027**

Le Maire rappelle aux élus l'intérêt de voter les tarifs des remontées mécaniques assez tôt pour pouvoir communiquer aux centres de vacances les tarifs de la prochaine saison.

Il présente deux simulations d'augmentation à +2 ou +3 % sur les forfaits les plus vendus (5h, journée, piétons, saison...). Le Conseil d'administration de la SAEM du Roc d'Enfer est plus favorable à une augmentation se limitant à 2%. Le Maire confirme qu'il est favorable à 3% d'augmentation et rappelle que le Chambre Régionale des Comptes avait préconisé +5%.

Après discussion, Vincent FREMONT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine CULLAZ, Catherine VULLIEZ et Laurent MUDRY sont favorables à une augmentation de 2%. Sophie COTTET et Yves DELALE sont contre une augmentation des tarifs. Les autres élus présents sont favorables à une augmentation de 3%.

A 12 voix pour et 2 voix contre, les tarifs des remontées mécaniques de la station du Roc d'Enfer seront augmentés de 3% pour la saison d'hiver 2026/2027.

### **VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 DES BUDGETS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT, REMONTEES MECANIQUES ET POMPES FUNEBRES**

Le Maire quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote. Il confie la présidence de la séance à André JORDAN, doyen de l'Assemblée.

Les CFU, comptes financiers uniques, sont des documents budgétaires qui remplacent à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Ils sont obligatoires pour toutes les collectivités territoriales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ils retracent l'ensemble des dépenses et recettes de l'année N-1 et ils sont validés par le Service de Gestion Comptable de Thonon. Les CFU et une présentation brève et synthétique seront mises en ligne sur le site internet de la Commune, conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les CFU ont été présentés lors de la réunion budgétaire du 26 janvier dernier.

Les élus approuvent, à 10 voix pour et 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE), les comptes financiers uniques des budget principal, eau et assainissement, remontées mécaniques.

Le CFU du budget pompes funèbres est approuvé à l'unanimité.

### **VOTE DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025 SUR L'EXERCICE 2026 DES BUDGETS SUIVANTS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT, REMONTEES MECANIQUES ET POMPES FUNEBRES.**

Le Maire rappelle que les résultats de l'exercice 2025 ont été repris de façon anticipée, avant l'arrêt définitif des CFU, lors du Conseil du 2 février dernier afin qu'ils soient inscrits dans les budgets primitifs 2026 votés lors de cette même séance.

Maintenant que les CFU sont arrêtés et votés, ces mêmes résultats doivent être arrêtés définitivement pour leur affectation sur l'exercice 2026.

Le Maire rappelle les résultats de l'année 2025 :

#### BUDGET PRINCIPAL

Résultat de la section de fonctionnement 2025 : excédent de 1 026 466.16 € ; inscrit en 2026 comme suit :

o 724 500 € en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 en recette d'investissement.

o 301 966.16 € au compte 002 en recette de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement 2025 : déficit de 724 345.59 € ; inscrit en 2026 au compte 001 en dépense d'investissement.

#### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Résultat de la section de fonctionnement 2025 : excédent de 150 232.32 € ; inscrit en 2026 au compte 002 en recette de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement 2025 : excédent de 386 322.02 € ; inscrit en 2026 au compte 001 en recette d'investissement.

#### BUDGET REMONTEES MECANIQUES

Résultat de la section de fonctionnement 2025 : excédent de 44 340.64 € ; inscrit en 2026 au compte 002 en recette de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement 2025 : excédent de 269 984.99 € ; inscrit en 2026 au compte 001 en recette d'investissement.

#### BUDGET POMPES FUNEBRES

Résultat de la section de fonctionnement 2025 : déficit de 19 080.12 € ; inscrit en 2026 au compte 002 en dépense de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement 2025 : déficit de 8 592.08 € ; inscrit en 2026 au compte 001 en dépense d'investissement.

Les élus approuvent, à 12 voix pour et 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE), les affectations définitives des résultats 2025 sur l'exercice 2026 pour les budgets principal, eau et assainissement et remontées mécaniques.

L'affectation définitive des résultats 2025 sur l'exercice 2026 sont approuvés à l'unanimité.

#### **PROJET DE MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DE MME REBECCA VERMANT**

Le Maire confirme que la démission de Rébecca VERMANT, adjointe, a été acceptée par Mme la Sous-Préfète au 17 février dernier.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider le remplacement du poste d'adjoint vacant ou la suppression de ce poste d'adjoint.

Au regard des élections municipales dans quelques jours, le Maire propose aux élus de supprimer ce poste d'adjoint. Dans ce cas, l'ordre du tableau du conseil municipal est automatiquement modifié. Le Conseil passera donc à 14 élus.

Il convient de confirmer que les adjoints conservent 100% de l'indemnité maximale prévue par la réglementation (point à 21.38% de l'indice brut 1027).

Après discussion, les élus votent la suppression du poste d'adjoint et la mise à jour du tableau du Conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention (Dominique HALLOT).

## **TRAVAUX DE LA MAIRIE (SALLE DU CONSEIL) - LANCEMENT DES APPELS D'OFFRE**

Le Maire rappelle le projet de nouvelle salle du Conseil et des mariages en rez-de-chaussée de la Mairie et projette le plan de l'architecte. Il rappelle que le projet inclut la jonction avec le bâtiment de l'agence postale / médiathèque (fenêtre transformée en porte de secours, nouvelle dalle...).

Le Maire confirme que les autorisations d'urbanisme (autorisation de travaux et permis de construire) ont été signés aujourd'hui. Il présente le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>DEPENSES :</b>	
Honoraires	45 000
Travaux	226 000
<b>TOTAL</b>	<b>271 000</b>

<b>RECETTES :</b>	
Sub Région	65 000
Sub Département	68 000
Autofinancement	138 000
<b>TOTAL</b>	<b>271 000</b>

Le Maire propose aux élus de lancer les appels d'offre et il appartiendra au prochain Conseil municipal de décider de la réalisation ou non de ces travaux.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, le lancement des appels d'offre pour les travaux de la Mairie.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE SAINT MAURICE (CLASSE DE DECOUVERTE)**

Le Maire passe la parole à Sylviane COTTET DUMOULIN qui confirme que l'Ecole Saint Maurice est l'école primaire du groupe privé Sainte Croix des Neiges à Abondance. Elle ajoute qu'un élève habitant la Commune est scolarisé dans cet établissement, c'est pourquoi l'école demande une subvention de 35€ pour une classe de découverte à Métabief dans le Jura en mars prochain.

Le Maire rappelle que la Commune avait déjà participé à une classe de découverte dans les mêmes conditions.

Après discussion, les élus votent à 4 voix contre (Estelle COUDERT, Catherine VULLIEZ, Sylviane COTTET DUMOULIN et Françoise FAURE), 3 abstentions (Vincent FREMONT, Catherine CULLAZ et Dominique HALLOT) et 7 voix pour une subvention exceptionnelle de 35 euros pour la classe de découverte de l'Ecole Saint Maurice.

## **ECHANGE DE TERRAINS ENTRE M. PHILIPPE CHARNAVEL ET LA COMMUNE – MONT D'EVIAN**

Le Maire rappelle que suite au Conseil municipal du 10 novembre 2025, une procédure de publicité a été mise en place. Un dossier a été mis à la disposition du public du 20 novembre au 20 décembre 2025, il est resté consultable jusqu'en mi-janvier au secrétariat de la Mairie. Sur le registre disponible, 1 remarque a été inscrite et signée par 2 habitants. Le Maire en donne lecture aux élus.

Le Maire projette le plan d'échange de parcelles et rappelle que la taille de mas n'est pas supprimé, le chemin rural est juste déplacé et conserve ces caractéristiques. Il ajoute que cet échange permet de désenclaver un terrain qui permettra d'accueillir une nouvelle construction et donc une famille supplémentaire sur la Commune. Le Maire confirme que le terrain que la Commune récupère entre la

route du Mont d'Evian et l'impasse du cordonnier est aménageable permettant un tourne à gauche, impossible aujourd'hui.

Le Maire invite les élus à se prononcer sur cet échange. Après discussion, les élus valident cet échange de parcelles à 10 voix pour, 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE) et 2 abstentions (Dominique HALLOT et Françoise JOCHUM).

#### **VENTE DES ANCIENS GARAGES (MAGASIN DE VELO) A M. CHRISTOPHER WEST**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 15 décembre dernier par laquelle le Commune vend les garages et terrains de l'ancienne MGEN à M. Christopher WEST qui y a ouvert un magasin de vélos.

Le Maire confirme que la parcelle AE318 inclut la voirie de l'impasse Alexis Léaud et que la parcelle AE319 inclut un poste électrique d'éclairage public. Le Maire propose donc une division parcellaire afin que la Commune reste propriétaire de la voirie communale et du poste d'éclairage public, ce qui équivaut à une emprise de 252 m<sup>2</sup>. Il conclut en indiquant que M. West est favorable à ce découpage sans modification du prix d'achat fixé à 255 000€.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité le nouveau plan de division permettant la vente des garages et terrains à M. West au prix de 255 000€.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ADIL POUR L'ANNEE 2026**

Le Maire rappelle que l'ADIL, Agence Départementale d'Information Logement, est en charge de gérer les demandes de logements sociaux, via le site SNE, pour le compte de la Commune.

En échange, la Commune verse une cotisation à l'association dont le montant est calculé sur la base de 10 centimes d'euros par habitants, avec un montant minimum de 312€ pour l'année 2026.

Après discussion, les élus valident à 13 voix pour et 1 voix contre (Dominique HALLOT) l'adhésion de la Commune à l'ADIL 74 pour l'année 2026.

#### **RIFSEEP – MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Le Maire rappelle que le RIFSEEP encadre les primes des agents territoriaux. Une mise à jour de cette délibération a été soumise au CST, Comité Social Territorial du Centre de Gestion, et a reçu un avis favorable lors de sa séance du 12 février dernier.

Cette mise à jour ajoute la filière culturelle qui est le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques et les adjoints du patrimoine. Cette filière concerne la nouvelle médiathèque de la Commune et le poste de Caroline GERME.

Cette mise à jour contient également les modalités de maintien, de suspension et de cumul proposé par le Centre de Gestion et en accord avec la réglementation en vigueur.

Les élus valident à l'unanimité cette mise à jour du RIFSSEEP.

#### **MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE DE MANIEMENTS DES FONDS – REGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES**

Le Maire rappelle que des recettes de la Commune sont encaissées par du personnel qui a la fonction de régisseur. Claudine MICHAUD encaisse les recettes du périscolaire (garderie et cantine) et Catherine CONVERSET encaisse les recettes des secours sur pistes. A ce titre, elles sont responsables du maniement de fonds publics, ont une responsabilité et peuvent bénéficier d'une indemnité. C'était déjà le cas avant mais une réforme en 2025 a modifié cette indemnité qui doit désormais être instituée par le Conseil municipal.

Le Maire confirme que ce projet de délibération a également été soumis au CST, Comité Social Territorial du Centre de Gestion, et a reçu un avis favorable lors de sa séance du 12 février dernier.

Le montant de cette indemnité annuelle est fixé par décret et elle est proratisée au nombre de mois d'ouverture de la régie.

Les élus valident à l'unanimité la mise en place de cette indemnité de maniements des fonds.

### RETOUR SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de ces décisions, le Maire confirme la location de l'appartement au 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie à Caroline GERME pour un loyer de 400€ charges comprises.

### COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 16 février 2026.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	PC0742382600002	B 735-2330	N-UH	bleues 38A-43G
<b>RECU LE</b>	29/01/2026			
<b>NOM</b>	VOUILLON Charles			
<b>LIEU</b>	416 route du Bas Thex			
<b>OBJET</b>	<b>Transfo grange en extension habitation</b>			
<b>NUMERO</b>	PC0742382600003	G 1116-860	UT	Bleue 54B
<b>RECU LE</b>	02/02/2026			
<b>NOM</b>	LAFITTE François			
<b>LIEU</b>	2762 route de la Moussière			
<b>OBJET</b>	<b>Aménagement grange</b>			
<b>NUMERO</b>	PC0742382600004	AC 235-491 191-503 233-234 227-232 236-490	UH-A	bleues 111F-64A
<b>RECU LE</b>	06/02/2026			
<b>NOM</b>	COTTET GALLAY Patrice			
<b>LIEU</b>	159 impasse du Cordonnier			
<b>OBJET</b>	<b>Aménagement grange</b>			
<b>NUMERO</b>	PC0742382600005	H 411 G 1245	A-UC	Blanche
<b>RECU LE</b>	12/02/2026			
<b>NOM</b>	MOREAU Christian			
<b>LIEU</b>	Route du Solfélery			
<b>OBJET</b>	<b>Construction chalet</b>			

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	PC0742382600006	A 2874-2964	UH-A	bleue 79A rouge 155X
<b>RECU LE</b>	13/02/2026			
<b>NOM</b>	HODGSON Jim			
<b>LIEU</b>	284 chemin des Outteaux			
<b>OBJET</b>	Réhabilitation ancienne ferme			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	DP0742382600001	G 938	UT-A	bleues 52A-54B
<b>RECU LE</b>	04/02/2026			
<b>NOM</b>	DRIEL Epiphanie			
<b>LIEU</b>	2862 route de la Moussière			
<b>OBJET</b>	Modif. façades			
<b>NUMERO</b>	DP0742382600002	A 2292-2989	UH	Bleue 89B
<b>RECU LE</b>	09/02/2026			
<b>NOM</b>	DOULCIER Lionel			
<b>LIEU</b>	26 impasse des Fours			
<b>OBJET</b>	Grenier- panneaux solaires -aménagement paysager - terrasse - cuisine extérieure-clôture			
<b>NUMERO</b>	DP0742382600003	H 1240-1185	UC-N	bleue 49F rouge 50Y
<b>RECU LE</b>	09/02/2026	1242-1324		
<b>NOM</b>	PALEY Gavin			
<b>LIEU</b>	85 route du Solféry			
<b>OBJET</b>	abri voitures- transfo garage en habitation- modif. Façades - extension habitation			
<b>NUMERO</b>	MO/DP07423824B0061M02			
<b>RECU LE</b>	10/02/2026			
<b>NOM</b>	SARL MA JUBERLO			
<b>NOTAIRES</b>				
<b>LIEU</b>	Abbaye Nord			
<b>OBJET</b>	Création de 2 logements supplémentaires et de 4 places de stationnement			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	CU0742382600007	AI 68	UH	Bleue 60A
<b>RECU LE</b>	27/01/26			
<b>NOM</b>	WELLESLEY Emma			

<b>OBJET LIEU</b>	218 route de Sous St Jean <b>Construction chalet 70 m²</b>			
<b>NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU</b>	CU0742382600008 04/02/26 CLEALP NOTAIRES cu de simple information 792 route d'Essert la Pierre	E 83 81-84 95-96-97		
<b>NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU</b>	CU0742382600009 04/02/2026 SCI DUNAND cu de simple information Bellecombe	C 2765		
<b>NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU</b>	CU0742382600010 04/02/2026 SCI DUNAND cu de simple information Bellecombe	C 1779		
<b>NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU</b>	CU0742382600011 04/02/2026 SCI DUNAND cu de simple information La Ravière	A 1492		
<b>NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU</b>	CU0742382600012 06/02/26 Me Caroline Guillaume cu de simple information La Joue Cheraine	F 899-703		
<b>NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU</b>	CU0742382600013 12/02/26 IPSO FACTO NOTAIRES cu de simple information 2893 route de la Moussière	G 939		
<b>NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU</b>	CU0742382600014 13/02/2026 Me BOURGEOIS cu de simple information 110 route de la télécabine	G 876- 1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071		

Le Maire présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
DP25048	PALEY Gavin	85 route de Solfélery	Abri voitures, transfo garage en habitation, modif façades, extension habitation, isolation ext.	REJET TACITE 12/02/2026
PC24B0010 /MO01	BURRAGE Chris	71 impasse des fleurs d'eau	Modification emprise et implantation maison	ACCORD 16/02/2026
PC26002	VOUILLON Charles	416 route du Bas-Thex	Transformation grange en extension habitation	REFUS 17/02/2026
AT07	COMMUNE	1748 route des Grandes Alpes	Nouvelle salle au RDC	ACCORD 02/03/2026
PC25027	COMMUNE	1748 route des Grandes Alpes	Nouvelle salle au RDC	ACCORD 02/03/2026
PC25025	SAS LAULAB FACTORY ARCHITECTE	Plan d'Avoz	Rénovation d'un chalet existant	ACCORD 02/03/2026
PC21B0028	SAS IMOTIS	Route de la Villaz	11 chalets d'habitations (soit 16 logements)	PROROGATION PC 02/03/2026

## COMPTE-RENDU DIVERSES REUNIONS

### Conseil d'école : 24 février 2026

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme la tenue du 2<sup>ème</sup> conseil d'école de l'année scolaire 2025/2026. Les effectifs de l'école sont stables et devraient le rester à la prochaine rentrée scolaire. Tout se passe bien et les parents se sont montrés satisfaits. Sophie COTTET revient sur une panne du chauffage en maternelle. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme qu'une pièce de la chaudière s'est cassée, elle a été tout de suite commandée mais il fallu attendre sa livraison. Elle ajoute avoir demandé à Michael LILLIO, responsable des services techniques, de faire réaliser un désembouage de ce réseau.

## QUESTIONS DIVERSES

### Composition du bureau - élection

Le bureau pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales et communautaires a été constitué.

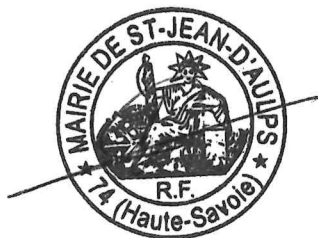
### Dernière réunion du mandat

Le Maire confirme que cette séance du Conseil municipal est la dernière de ce mandat. Il tient à remercier tous les élus pour le travail, le temps passé et leur implication jusqu'à la fin de ce mandat. Merci à Estelle COUDERT pour l'urbanisme qui a dû s'appropriier toutes ces nouvelles règles en début de mandat, aux membres du comité scolaire, jeunesse et sports et particulièrement à Sylviane COTTET DUMOULIN. Merci aux élus qui ont suivi les travaux et chantiers de la Commune, Vincent FREMONT et André JORDAN, aux administrateurs de la SAEM du Roc d'Enfer, à Rébecca VERMANT pour la réalisation de la médiathèque et le projet de Villes et Villages et Kevin DELALE pour le cimetière.

Le Maire souhaite conclure sur 2 bonnes nouvelles : la présentation des résultats comptables de la SAEM du Roc d'Enfer issu d'un bon travail et de bonnes décisions prises notamment avec les employés et les budgets communaux qui dégagent une enveloppe de 1 million d'euros à répartir par la future équipe municipale.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** prévue post-élection municipale et communautaire.

Le Maire,  
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,  
Vincent FREMONT

